

Asso3D

Défense du val de Dronne et de la Double

Amiral Thierry Bonne
Le Bourg
24410 - Puymangou
thierry.bonne@pechmangor.com
06 28 22 54 52

M. Bernard Cazeau
Sénateur
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Puymangou, le 24 septembre 2015

Objet : Projet d'implantation d'éoliennes industrielles dans la forêt de la Double.

Monsieur le Sénateur,

Comme vous le savez, la société Abo Wind, soutenue par quelques élus, poursuit contre tout bon sens un projet de quatre centrales éoliennes en pleine forêt de la Double, avec la contrainte majeure que cela induirait sur l'emploi des Canadiens en cas d'incendie, sujet très sensible pour la population locale.

Ces quatre centrales pourraient accueillir plus de 30 aérogénérateurs. Comme dans notre région les gisements de vent se situent en altitude, cela nécessite des éoliennes très imposantes, de plus de 180 mètres de haut. D'où des questions paysagères, d'autant que notre région entend préserver son patrimoine, source de richesse pour le tourisme.

A ce jour, deux projets sont déposés à la préfecture, 5 éoliennes à Puymangou et Parcoule et 8 éoliennes à Saint-Vincent-Jalmoutiers. Face à la pression de l'opposition – 850 interventions lors de l'enquête publique de juillet dernier -, La Roche-chalais a retiré de son PLU le secteur éolien de 187 hectares pouvant accueillir plus de 14 éoliennes, mais Abo Wind n'a pas annoncé qu'il renonçait (voir Sud-Ouest du 11 août 2015, <http://www.asso3d.fr/Sud-Ouest110815-A-La-Roche-Chalais-les-elus-ont-recule.png>). A Saint-Aulaye, la zone d'étude peut accueillir environ 5 éoliennes supplémentaires.

Notre association, créée en décembre 2013, s'est engagée à défendre la qualité de vie et le patrimoine du Périgord et à combattre ces projets démesurés, au faible rendement énergétique, suscités par des intérêts financiers et dévoilés au public le plus tard possible. Il est certain que ces projets ne verraient jamais le jour sans être autant subventionnés. Vous trouverez quelques développements en annexe.

Notre association souhaite connaître votre position sur ces projets éoliens dans la forêt de la Double.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

Thierry Bonne
Président de Asso3D

ANNEXE

1. Le simple bon sens suffit à dire que l'emplacement choisi est mauvais ; un examen approfondi amène aux constatations suivantes :

- **La rentabilité énergétique de l'éolien fait défaut en Périgord** : la force du vent est insuffisante (voir cartes Météo France et Schéma Régional Eolien (SRE) d'Aquitaine http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Schema_Regional_Eolien_6juillet2012_cle2b2f13.pdf, para 3.1, figure 1, vent moyen à 80 mètres d'altitude). En conséquence, le prix de l'électricité éolienne en région Aquitaine est le plus cher de France, y compris avec des éoliennes de nouvelles génération (122€/MWh contre 50 €/MWh pour les régions les mieux situées, réf : Rapport de l'ADEME « Vers un mix électrique 100% renouvelable en 2050 », fig. 9 p. 17 <http://www.asso3d.fr/Ademe100ENR-Aquitaine-122€parMWh.png>). C'est pour cette raison que le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Dordogne, adopté sous votre présidence, ne retient pas l'éolien dans son plan d'action.

- **Notre environnement est menacé** : installation dans une forêt emblématique du Périgord, poumon vert de 50 000 hectares ; multiplication désordonnée des projets à l'initiative des promoteurs privés ; effet cumulé de 4 centrales pouvant accueillir plus de 30 aérogénérateurs ; hauteur démesurée, de 180 à 200 mètres ; 1000 tonnes de béton par éolienne laissées dans le sol après démantèlement ; patrimoine architectural mis à mal ; effet négatif sur le tourisme vert ; déboisement de zones récemment reboisées par un financement public ; augmentation des risques d'incendies et les Canadairs ne peuvent pas intervenir (réf. SDIS 24, <http://www.asso3d.fr/SDIS.pdf>).

- **La densité des habitations dans notre région ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes pour réduire les nuisances sur les riverains** : nuisance sonore jusqu'à 1200 mètres voire plus ; risque d'infrasons jusqu'à 10 kilomètres ; pollution lumineuse (40

Asso3D

Défense du val de Dronne et de la Double

flashes par minutes) visible à plus de 30 kilomètres la nuit ; diminution de la valeur immobilière des biens.

2. L'opposition à ces projets en quelques mois a été spectaculaire :

- A ce jour, **seize conseils municipaux ont voté une délibération argumentée de deux pages contre tout projet d'éoliennes industrielles dans la Double** ou à 30 kilomètres de leur territoire : Saint-Barthélémy de Bellegarde, Eygurande et Gardedeuilh, La Jemaye, Servanches, Ponteyraud, Saint-André de Double, Saint-Privat des Prés, Saint-Antoine-Cumond (Dordogne), Saint-Avit, Médillac (Charente), Les Eglisottes et Chalaures, Bayas, Lagorce, Lapouyade, Laruscade, Saint-Christophe de Double (Gironde). D'autres délibèrent. Voir <http://www.asso3d.fr/CM-Saint-Christophe-de-Double210715.pdf>.

- **De nombreuses associations de sensibilités diverses soutiennent notre combat :** associations

- de défense de la nature : la **SEPANSO** Dordogne (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest),
- de chasseurs : **ACOM 24** (Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs de la Dordogne),
- de défense du patrimoine : **VMF** Dordogne (Vieilles Maisons Françaises), la **SPPEF** (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) et l'Association **Patrimoine-Environnement** (LUR-FNASSEM),
- et associations qui considèrent que les éoliennes industrielles n'ont pas leur place en Périgord, regroupées dans le collectif « **Forces Périgord** » avec Asso3D (Citoyenneté Environnement Périgord, Vents Contraires 24, Vivre Informer et Agir pour le Périgord Limousin).

- **Asso3D** a plus de 300 membres et sa pétition « nous refusons les éoliennes dans la forêt de La Double » a dépassé les 2200 signatures. Une soixantaine de propriétaires participent à un affichage d'opinion le long des routes depuis octobre 2014.

- **Plus de 850 interventions**, dont neuf maires et dix associations, contre l'introduction d'un secteur éolien dans le projet de PLU de La Roche-Chalais au cours de l'enquête publique du 22 juin au 22 juillet 2015.